



---

# communiqué

---

Date

Le 25 avril 1989

Nº 093

Pour publication

## ANNONCE D'UNE PRESCRIPTION SUR LE DÉBARQUEMENT

### DU SAUMON ET DU HARENG DE LA CÔTE OUEST

#### CONFORME AU GATT

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et Océans, Tom Siddon, ont annoncé aujourd'hui la promulgation de nouveaux règlements appliquant une prescription sur le débarquement du saumon et du hareng de la côte Ouest conforme au GATT et permettant au Canada de gérer et de conserver ces pêcheries.

Le ministre Siddon a ajouté : "La prescription sur le débarquement maintiendra notre capacité de répondre à nos besoins de gestion et de conservation du poisson." Elle exige que toutes les prises commerciales de saumon et de hareng du Pacifique soient livrées et déchargées sur la côte, à des stations d'achat agréées par la province, pour permettre la cueillette d'informations à des fins de conservation et de gestion des pêcheries, y compris un échantillonnage biologique. En vertu de cette mesure, les acheteurs américains et canadiens auront un accès égal au poisson non conditionné pêché dans les eaux canadiennes.

Parallèlement à l'application de la prescription sur le débarquement, le Canada lève aujourd'hui son interdiction d'exporter le saumon rose, le saumon sockeye et le hareng du Pacifique non conditionnés pour honorer ses obligations internationales aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En mars 1988, le GATT avait statué que ces prohibitions à l'exportation violaient les règles du commerce international. Le gouvernement avait alors annoncé qu'il les éliminerait.

.../2

Le ministre Crosbie a ajouté : "En éliminant les prohibitions à l'exportation non conformes au GATT, le gouvernement du Canada est d'avis que les États-Unis devraient mettre fin à la procédure intentée en vertu de la section 301 du Trade Act concernant la détermination de pratiques déloyales dans le commerce de ces produits. Toute mesure américaine de rétorsion serait injustifiée. Nous veillons à respecter nos obligations à l'égard du GATT, et nous nous attendons à ce que les États-Unis fassent de même."

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Abbie Dann  
Service des relations avec  
les médias  
Affaires extérieures Canada  
(613) 995-1874

Bonnie Mewdell  
Communications  
Pêches et Océans  
(613) 993-1555